

**Nombre de
membres en
exercice** : 27

**Séance du mercredi 16 mai 2018
à 18 heures - salle du Conseil Municipal**

Présents : 17

L'an deux mille dix-huit et le seize mai l'assemblée régulièrement convoquée le 07 mai 2018, s'est réunie sous la présidence de Jean Claude RYLKO.

Votants : 22

Présents : Roger BEAUXEROIS, Jean Claude BERTRAND, Francois CARNEIRO, Severine DEBAIR, Francine DUWOYE, Michel FAYS, Isabelle GANAN, Elisabeth GUERQUIN, Jean Michel GUYOT, Fabrice KENNEL, Genevieve QUENIN, Jean Claude RYLKO, Emmanuelle SIMON, Marie Helene SIMON, Jean THOMAS, Benedicte VIARD, Jean-Claude PUGIBET

Représenté (es) :

Erika BOUROTTE par Roger BEAUXEROIS, Marie Christine CAUSIN par Emmanuelle SIMON, Sabrina CHARVET par Jean Claude BERTRAND, Victor GEORGE par Michel FAYS, Christiane PERRIN par Marie Helene SIMON

Absent (es) :

Marc BUSSEZ, Ghislain DESSEILLE, Jean Pierre MARTIN, Valerie NOEL, Myriam MUNIER

Secrétaire de séance : Jean Michel GUYOT

CORRESPONDANCES DIVERSES



PERSONNEL COMMUNAL

Mise à jour du tableau des postes d'emplois au 1^{er} juin 2018

Compte tenu des mouvements de personnel au 1^{er} juin 2018 et aux avancements de grade, le tableau des postes d'emplois doit être modifié comme suit :

Tableau des postes d'emplois

Grades	Postes ouverts au 1 ^{er} janvier 2018	Postes pourvus au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} juin 2018			
			Ouverture de poste	Fermeture de poste	Postes ouverts	Postes pourvus
FILIERE ADMINISTRATIVE	20	18	0	-3	17	15
Directeur Général des Services	1	1	0	0	1	1
Attaché	2	1	0	0	2	1
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	3	3	0	0	3	3
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	7	7	0	0	7	7
Adjoint Administratif	5	4	0	-1	4	3
Adjoint Administratif 26,25/35	1	1	0	-1	0	0
Adjoint Administratif 17,5/35	1	1	0	-1	0	0
FILIERE TECHNIQUE	29	25	7	-5	31	29
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	1	0	0	-1	0	0
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0	0	2	2
Agent de Maîtrise Principal	1	1	1	0	2	2
Agent de Maîtrise	1	1	0	-1	0	0
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	4	4	2	0	6	6
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	5	5	1	0	6	6
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe 27,5/35	0	0	1	0	1	1
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe 25/35	0	0	1	0	1	1
Adjoint Technique	9	7	0	-3	6	5
Adjoint Technique 27,5/35	1	1	0	0	1	1
Adjoint Technique 26,25/35	0	0	1	0	1	1
Adjoint Technique 25/35	1	1	0	0	1	1
Adjoint Technique 24/35	1	1	0	0	1	1
Adjoint Technique 21/35	1	1	0	0	1	1
Adjoint Technique 17,5/35	2	1	0	0	2	1
POLICE	2	2	0	0	2	2
Gardien-brigadier	2	2	0	0	2	2
FILIERE SOCIALE ET MEDICO-SOCIALE	3	3	1	-1	3	3
Agent Spéc. Ecoles Maternelles Principal 1 ^{ère} cl.	1	1	1	0	2	2
Agent Spéc. Ecoles Maternelles Principal 2 ^{ème} cl.	2	2	0	-1	1	1

Ce tableau a été présenté, pour avis, au Comité Technique lors de sa réunion du 16 mai 2018.

L'assemblée municipale est invitée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- *de prendre en compte la mise à jour du tableau des postes d'emplois ainsi qu'il précède, et ce à compter du 1^{er} juin 2018.*



ACQUISITION DIVERSES PARCELLES CORRESPONDANT AU CHEMIN DES BATTANTS

Propriétés de l'ETAT - Services de la DRÉAL

Dans le cadre de l'aménagement de la RN 135 entre Longeville-en-Barrois et Ligny-en-Barrois, l'Etat a acquis en 2008, auprès de l'entreprise ESSILOR, diverses parcelles dont la parcelle AE 124 (divisée en AE 633 et 634) correspondant au chemin des Battants, AE 632 et AE 459 correspondant à l'accès au chemin. Cette acquisition a permis la réalisation du giratoire Leroux.

Ce chemin ne sera pas touché par le projet de déviation de Velaines et l'aménagement de l'échangeur de Ligny-en-Barrois.

Etant donné sa fonction de desserte d'ESSILOR, du LECLERC DRIVE et de la Maison de la Solidarité du Département, la DRÉAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) propose à la Commune la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles concernées après découpage parcellaire qui sera réalisé au frais de l'Etat.

Cette rétrocession de la voirie se fera après remise en état d'un niveau de service de la chaussée.

Les terrains rétrocédés seront ensuite intégrés dans le domaine public communal sans nécessité de procéder à une enquête publique préalable pour décider du classement car il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies (cf. Code de la Voirie Routière, notamment son article L.141-3).

Suite au transfert de cette nouvelle voie dans le domaine public communal, il sera nécessaire de mettre à jour le tableau de classement des voies communales et de réactualiser le métrage linéaire.

L'accès aux futurs équipements (notamment le bassin) devra cependant être préservé depuis cette voie.

L'assemblée municipale est invitée à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- ***d'accepter la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles suivantes :***
 - * ***AE 459 pour partie, prise sur une surface totale de 2126 m² – Lieudit «Les Prés de la Ville»***
 - * ***AE 632 pour partie, prise sur une surface totale de 1359 m² – Lieudit «Les Battants»***
 - * ***AE 633 d'une surface de 2.162 m² - Lieudit « Les Battants »***
 - * ***AE 634 pour partie, prise sur une surface totale de 748 m² – Lieudit «Les Battants»***
- propriétés de l'Etat - services de la DRÉAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), sises Chemin des Battants à Ligny-en-Barrois ;***

- *de prendre note que les parcelles AE 459, AE 632 et AE 634 nécessitent un découpage parcellaire qui sera demandé et réalisé au frais de l'Etat ;*
- *d'accepter la rétrocession de ces parcelles qu'après remise en état d'un niveau de service de la chaussée ;*
- *d'intégrer ces parcelles correspondant à la voirie dans le domaine public communal après acquisition ;*
- *de mettre à jour le tableau de classement des voies communales et de réactualiser le chiffre correspondant au métrage linéaire en ajoutant 210 ml relatifs au Chemin des Battants ;*
- *de régler tous les frais correspondant à cette rétrocession sur l'article 2112 du budget intitulé « terrains de voirie » ;*
- *d'autoriser le Maire à signer les actes et différentes pièces ayant trait à cette affaire.*



PROGRAMME DE FÊTES POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Repas de fin d'année

Comme les années précédentes, la Commune propose d'offrir un repas, avec animation musicale, aux personnes âgées de 70 ans et plus domiciliées dans la Commune. Ce repas, préparé par un traiteur local, sera organisé à la **salle Jean Barbier le samedi 24 novembre 2018**.

Comme chaque année, l'animation sera donnée par un orchestre de musette pour un montant de 1.000 euros T.T.C maximum pour une prestation de 12 h à 18 h.

Les différents restaurateurs locaux seront contactés pour transmettre leurs projets de menus.

Pour l'année 2017, le prix du repas était de 24 euros.

La 2^{ème} Commission «Séniors», réunie le 27 novembre 2017, proposait de fixer le prix de ce repas à 26 euros pour l'année 2018.

Les crédits nécessaires à ces dépenses ont été inscrits au Budget Primitif 2018 de la Commune.

Il appartient à l'assemblée municipale de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- *de fixer, pour l'année 2018, à 26 euros le montant du repas de fin d'année destiné à chaque personne âgée de 70 ans et plus, domiciliée dans la Commune ;*

- *de prendre en charge le coût de l'animation pour un montant maximum de 1.000 euros TTC ;*
- *de rappeler que les personnes, accompagnant les personnes âgées et assistant au repas, acquitteront cette même somme de 26 euros qu'elles régleront directement au traiteur servant le repas.*

Colis de fin d'année

Lorsque les personnes âgées de 70 ans et plus, domiciliées dans la commune, ne peuvent se rendre au repas de fin d'année offert par la Ville de Ligny-en-Barrois, un colis leur est attribué en contrepartie.

En 2017, le prix de ce colis était de 20 euros pour les personnes seules et 30 euros pour les couples.

La 2^{ème} Commission «Séniors», réunie le 27 novembre 2017, proposait de maintenir pour 2018 les tarifs comme suit :

- ⇒ **20,00 euros pour les personnes seules,**
- ⇒ **30,00 euros pour les couples.**

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits au Budget Primitif 2018 de la Commune.

Il appartient à l'assemblée municipale de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- *de maintenir, pour l'année 2018, le prix des colis destinés aux personnes âgées de 70 ans et plus, domiciliées dans la commune, ne participant pas au repas de fin d'année, comme suit :*
 - ⇒ *20,00 euros pour les personnes seules,*
 - ⇒ *30,00 euros pour les couples.*

Animation et goûter pour les résidents de l'EHPAD

Depuis 2005 et afin d'apporter plus d'animations et de convivialité aux fêtes de fin d'année des résidents de l'EHPAD de Ligny-en-Barrois, le Conseil Municipal organise un goûter accompagné d'un spectacle pour tous les résidents.

La 2^{ème} Commission « Séniors », réunie le 27 novembre 2017, a émis un avis favorable pour reconduire cette opération : goûter offert par la Commune, spectacle prévu le mardi 18 décembre 2018, avec achat d'un présent pour un maximum de 5 euros par résident, et proposent de fixer un budget de 1.500 euros maximum pour 2018.

Les crédits nécessaires à cette dépense ont été inscrits au Budget Primitif 2018 de la Commune.

Il appartient à l'assemblée municipale de se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- *d'organiser, pour l'année 2018, un goûter accompagné d'une animation et la remise d'un présent, pour tous les résidents de l'EHPAD de Ligny-en-Barrois, et ceci pour un montant global maximum de 1.500 euros T.T.C. ;*
- *d'autoriser le Maire à signer les différents contrats et documents nécessaires à l'organisation de cette manifestation.*



TRANSFERTS DE CRÉDITS – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Budget Principal

Lors du vote du Budget Primitif 2018 le 21 mars 2018, le Conseil Municipal a voté, à la majorité, le crédit de 26 000.00 euros à l'opération n°50 : éclairage public, pour le passage en ampoules Leds des luminaires des rues Général de Gaulle (pour partie) et Leroux (55 points lumineux).

Par délibération n°2018-020 du 21 mars 2018, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de confirmer la réalisation de ces travaux de rénovation de l'éclairage public et de solliciter la FUCLEM, EDF Collectivités et le GIP Objectif Meuse afin d'obtenir le maximum de subvention pour ce projet.

Par courrier en date du 18 avril 2018, M. Jean-Marie MISSLER, Président de la FUCLEM, nous informe que ce projet sera subventionné à hauteur de 16.50% de son montant HT. De plus, il nous confirme qu'EDF devrait abonder à hauteur de 15%, tout comme le GIP Objectif Meuse.

Lors de notre rencontre, les services du Pays Barrois nous informent que la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie relatif à cette opération financera le reliquat, soit la part d'autofinancement initialement prévue (sur le montant HT).

Cette valorisation des Certificats d'Economie d'Energie est actuellement prévue pour 2018 uniquement. Il est donc proposé d'ouvrir les crédits nécessaires afin de réaliser une nouvelle tranche de passage en ampoules Leds pour les luminaires d'éclairage public de la rue Général de Gaulle (reliquat), l'avenue Dodin et le boulevard Poincaré (soit environ 75 nouveaux points lumineux).

Compte tenu de ces informations, il convient donc de réajuster les ouvertures de crédits sur les imputations suivantes :

- Projet initial : 6 500.00 € de nouvelles dépenses
- Projet initial : 19 500.00 € de nouvelles recettes (subventions)

- Nouveau projet : 45 000.00 € de nouvelles dépenses
- Nouveau projet : 37 500.00 €* de nouvelles recettes (subventions)
(* la différence avec les 45 000.00 € représente les 20% de T.V.A. qui seront récupérés via le F.C.T.V.A. en 2019)

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1328-50-814 : RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC	0,00 €	0,00 €	0,00 €	57 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	57 000,00 €
D-21538-50-814 : RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC	0,00 €	51 500,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	51 500,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	51 500,00 €	0,00 €	57 000,00 €
Total Général		51 500,00 €		57 000,00 €

Invité à se prononcer,
le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

D É C I D E
à l'unanimité

- *de procéder aux ajustements budgétaires suivant le tableau ci-dessus ;*
- *d'approuver la réalisation de travaux de rénovation d'éclairage public rue du Général de Gaulle, avenue Louis Dodin et boulevard Poincaré ;*
- *d'approuver la constitution des dossiers de subventions ainsi que le plan de financement joint aux dossiers ;*
- *de solliciter auprès du Pays Barrois le versement des Certificats d'Economie d'Energie nécessaires au financement de cette opération ;*
- *de solliciter, le cas échéant, auprès de la FUCLEM, d'EDF Collectivités et du GIP Objectif Meuse des subventions pour la réalisation de cette opération.*



DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Lors de la séance du 14 octobre 2014, le Conseil Municipal a décidé, ainsi que le permet l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, de déléguer au Maire le droit d'exercer, au nom de la Commune, le Droit de Prémption Urbain défini par le Code de l'Urbanisme.

Cette délégation oblige le Maire à rendre compte, au moins une fois par trimestre, au Conseil Municipal des opérations conclues ou refusées.

Le Président rend compte à ses collègues de la liste des déclarations d'intention d'aliéner, reçues en Mairie depuis la précédente séance du Conseil Municipal, et de la suite donnée à chaque demande.



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Prochaine réunion du Conseil Municipal :**
 - ✓ **mercredi 20 juin 2018 à 18 heures.**



La séance est levée à 18h30.